

Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes

Prime à l'embauche,
apprentissage,
service civique,
formation à
des métiers
d'avenir, parcours
d'insertion... le plan
#1jeune1solution, c'est une série
de mesures pour accompagner
massivement et efficacement
les jeunes pour faire face aux
conséquences de la crise sanitaire
de la COVID-19 et la crise
économique qui en découle.



 Mission Locale
de Grenoble




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Missions Locales
informent et accompagnent
gratuitement les employeurs
dans leurs recrutements.

En tant que membre du Service
Public de l'Emploi, les Missions
Locales mobilisent les politiques
publiques de l'emploi pour
optimiser vos recrutements et
permettre aux jeunes que nous
accompagnons de devenir vos
prochains collaborateurs.

Mission Locale de Grenoble

16 boulevard Agutte Sembat
38000 Grenoble
04 76 86 58 58
info@ml-grenoble.org

www.ml-grenoble.org

Vous êtes à la recherche

de vos futurs

collaborateurs

1 jeune 1 solution

avec la Mission Locale

Découvrez toutes les mesures

du plan 1 jeune 1 solution

pour vous aider à recruter

plus facilement




Missions Locales
Auvergne-Rhône-Alpes




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Missions Locales vous accompagnent dans votre recrutement

AIDES À L'EMBAUCHE

AIDES - DE 26 ANS

CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

AIDE FINANCIÈRE



Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**

Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

APPRENTISSAGE

CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter

5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

AIDE FINANCIÈRE



5 000 € pour les -18 ans année 1

8 000 € pour les 18 ans et + année 1

En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

PROFESSIONNALISATION

EMPLOIS FRANCS

CONDITIONS

Entreprises et associations

- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI

CONTRATS AIDÉS

CUI-CAE PEC JEUNES

CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



65% du SMIC - **80%** résidents QPV / ZRR

La durée de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations
Pour les jeunes résidant en QPV ou ZRR, l'aide pourra être portée à 80 % du SMIC
Dans la limite de 26 h hebdo pour tous les publics

CUI-CIE JEUNES

CONDITIONS

Employeurs du secteur marchand

> Embaucher un jeune de 16 à 25 ans

> CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



47% du SMIC dans la limite de 32h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)



Jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum
17 000 € pour un CDI sur 3 ans maximum

